



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>98716</b>	<b>De M. Jean-Marie Sermier ( Les Républicains - Jura )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires étrangères</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Affaires étrangères</b>
<b>Rubrique &gt; politique extérieure</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Amérique du Sud</b>	<b>Analyse &gt; Pérou. coopération. biodiversité.</b>
Question publiée au JO le : <b>06/09/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/10/2016</b> page : <b>8182</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation du Pérou. Le Pérou est l'un des cinq pays au monde qui comptent le plus d'espèces différentes de faune et de flore. On y recense par exemple plus de 800 espèces d'oiseaux et 1 400 plantes médicinales différentes. Depuis quelques années, l'État péruvien accomplit des efforts conséquents pour protéger et valoriser cette biodiversité. Dans le contexte politique créé par l'entrée en fonctions du nouveau Président de la République, M. Pedro Pablo Kuczynski, il se demande si des liens renouvelés entre la France et le Pérou pourraient être tissés, en particulier dans le domaine de la biodiversité.

### Texte de la réponse

La France et le Pérou ont développé une coopération dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité, qui a vocation à s'étendre à l'avenir. A la suite de la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, la programmation stratégique 2015-2018 du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a accordé une priorité à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité. La coopération entre la France et le Pérou a donc vocation à se développer sur financement du FFEM. Dans ce cadre, le soutien apporté par la France au réseau des Fonds environnementaux (FE) d'Amérique latine et des Caraïbes apparaît décisif. Ces structures lèvent et investissent des fonds afin d'octroyer des subventions au profit de nombreux bénéficiaires (ONG, organisations communautaires, agences gouvernementales), dans une perspective de conservation de la biodiversité. Le Fonds des Amériques et le Profonape (Fonds national pour les aires protégées), qui sont des fonds péruviens, font partie des bénéficiaires potentiels. Par ailleurs, la France a mis en œuvre, depuis 2014, un programme d'assistance technique à l'agroforesterie (ATAF) qui traduit une approche innovante associant agroforesterie contractuelle et préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce programme de 4,3 M€ est destiné aux agriculteurs familiaux, notamment les petits paysans au Pérou. Le FFEM finance depuis 2015, pour trois ans et pour plus d'un million d'euros, un projet d'appui aux innovations financières et au renforcement des fonds environnementaux d'Amérique latine et des Caraïbes, le réseau RedLAC. Ce projet inclut la création d'un Fonds de démarrage pour l'innovation et la diversification des mécanismes de financement pour la conservation de la biodiversité et d'un dispositif de renforcement de capacités, de mentorat par les pairs et d'échange d'expériences.